

COMPTE-RENDU FINAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 FEVRIER 2015

Le Conseil Communautaire du Sud-Ouest Amiénois s'est réuni le 18 février 2015 à 19h00 au cinéma le « Trianon » à Poix-de-Picardie, sous la Présidence d' Alain DESFOSSÉS.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, ROUILLARD François, FORMET Thierry, LENEL Marcel, SOUMILLON Gilles, VAN DYCKE Roseline, HEBERT Thierry, DESBIENDRAS Alain, THIVERNY François, DUPUIS Éric, MICHEL Géraldine, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, GUILBERT Jackie, LESUR Alain, CELISSE Gérard, STOTER Jean-Jacques, BOUCRY Firmin, DUMEIGE Yannick, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, CHOPIN Jean-Pierre, LOUIS Claude, DE SAINT GERMAIN Lyliane, LOUART Usmée, CHELLE-POIRET Sabine, TEN Alexis, GUILBERT Joël, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, PASCHAL Benoît, SANGNIER Bertille, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, LEFEUVRE Jannick, DESPREAUX Xavier, AVET Hubert, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, CHARBONNIER Sylvain, TURLOT Jean-Marie, MAGNIER Dominique, DEMARQUET Jean-Pierre, SAELENS Willy, DELAIRE Rose-France, LEDAIN Rose-Marie, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, D'HAILLECOURT Bernard, DEWAELE Marc, DUFEUILLE Martine, SNAUWAERT Jean-Marie, LABESSE Jean-Marc, CAUX Gaël, LEROY Loïc, CALIPPE Sylviane, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : DRUOT Patrick (suppléant de LOUVARD Annie), FERTEL Jean-Jacques (suppléant de BOSREDON Philippe), PERTRISSARD Lucette (suppléante de DOINEL Michel), PLANQUETTE Daniel (suppléant de MICHAUX Colette), VASSEUR Céline (suppléante de CORDIER Michel).

Délégué titulaire ayant donné pouvoir : ROUSSEL Anne-Delphine (pouvoir à ROUILLARD François), VAUDET Déborah (pouvoir à NOBLESSE Albert), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), NOUGEIN Laurence (pouvoir à LABESSE Jean-Marc).

Etaient absents ou excusés : FURGEROT Christian, SINOQUET Céline, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, COSETTE Jean-Paul, QUILLEN Jean-Claude, LECLERE Jean-Claude, GAILLET Gérard, VILTART Vincent, DESMAREST Gérard.

Secrétaire de séance : Christophe GERAUX.

Ordre du jour :

1. Direction

- 1.1. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2014
- 1.2. Installation des nouveaux délégués communautaires
- 1.3. Présentation par la CCI du Compte Rendu Annuel du Concédant de Clôture de la ZAC
- 1.4. ZAC de Croixrault – Convention Publique d'Aménagement avec la CCITAP
- 1.5. Présentation par la CCI du bilan financier de clôture de la CPA
- 1.6. Election d'un membre du bureau
- 1.7. Modification de la composition des commissions
- 1.8. OPAH – Avenant au marché Citémétrie.

2. Finances

- 2.1. Instruction des permis de construire
- 2.2. Débat d'Orientation Budgétaire
- 2.3. Cotisation à l'ADUGA
- 2.4. OPAH : caisse d'avance

3. Politique de financement territoriale

- 3.1. Contrat Territorial d'Objectif
- 3.2. Avenant au CIDT

4. Urbanisme

- 4.1. PLU de Quesnoy-sur-Airaines

5. Trinoval

- 5.1. Modification des délégués de la commune de Le-Quesne
- 5.2. Règlement intérieur

6. Délibérations du bureau

- 6.1. Demandes de subvention - Equipement aquatique
- 6.2. Demande de subvention au titre du CIDT
- 6.3. Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH
- 6.4. Marché du centre aquatique : attribution des lots déclarés sans suite
- 6.5. Demande de subventions aux agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie

7. Information

- 7.1. Compétence AMEVA - GEMAPI

8. Questions diverses

9. Lieu du prochain conseil communautaire

Avant de débiter la réunion, Jean-Jacques Stoter demande une minute de silence pour son prédécesseur Jean DHALLUIN, décédé la nuit dernière et qui fut Conseiller Général du Canton de Molliens-Dreuil de 1986 à 2004.

Une minute de silence est observée.

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance. Le Président remercie Usmée LOUART, Président de l'Association le « Trianon » d'accueillir le Conseil Communautaire. Il rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente, puis il invite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Christophe GERAUX commune de Méricourt-en-Vimeu, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1. Direction

1.1. Ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance.

Le Président propose à l'Assemblée l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance portant sur la tarification du TAD vers Amiens et la création d'un groupement d'achat pour l'acquisition de défibrillateurs.

En l'absence de remarques, le Président soumet au vote la modification de l'ordre du jour de la séance.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à ajouter les points repris ci-dessus à l'ordre du jour de la séance.

1.2. Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 17 décembre 2014.

Le compte-rendu du 17 décembre 2014 n'étant pas finalisé, il sera mis à l'approbation du prochain conseil communautaire.

1.3. Installation de deux nouveaux délégués communautaires.

Le Président rappelle à l'assemblée que chaque commune a été destinataire d'un courrier de la Préfecture le 17 décembre signifiant qu'il fallait revoir la composition de notre Conseil Communautaire.

Il rappelle que les 93 délégués communautaires ont résulté de l'entente du précédent conseil communautaire, afin de ne léser aucune commune. Mais suite au décès de Jackie Leclercq, il convenait de

mettre en œuvre les dispositions arrêtées par le Conseil d'Etat. De fait le nombre de délégués a été ramené de 93 à 86.

Les communes d'Airaines et de Poix-de-Picardie se sont vues attribuer un délégué communautaire supplémentaire et les communes de Bougainville, Croixrault, Hescamps, Lafresguimont-Saint-Martin, Liomer, Molliens-Dreuil, Morvillers-Saint-Saturnin, Neuville-Coppegueule et Quesnoy-sur-Airaines, se sont vues retirer un délégué communautaire.

Sylvain Charbonnier, commune de Molliens-Dreuil souligne que la commune de Molliens-Dreuil se trouve perdante dans cette modification et fait savoir que sa commune a saisi le Tribunal Administratif pour batailler dans cette démarche et aurait aimé que la Communauté de Communes soutienne sa commune.

Le Président propose d'installer les deux nouveaux délégués communautaires dans leurs fonctions, à savoir Michel LENEL pour la commune d'Airaines et Martine DUFEUILLE pour la commune de Poix-de-Picardie et remercie les anciens délégués communautaires présents ce soir.

N'ayant pas de nouvelles remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité déclare installer dans leurs fonctions LENEL Marcel, délégué titulaire de la commune d'Airaines et DUFEUILLE Martine, déléguée titulaire de la commune de Poix-de-Picardie

1.4. Présentation par la CCI du Compte Rendu Annuel du Concédant de Clôture de la ZAC

Le Président invite M. Martin Hubert, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie à présenter le Compte Rendu Annuel du Concédant de Clôture de la ZAC à l'Assemblée au titre de l'année 2014 ainsi que le solde de l'opération, la CCSOA ayant souhaité mettre fin au partenariat avec la CCI.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Après avoir ouï l'exposé de la CCI, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution du Compte Rendu Annuel du Concédant.

1.5. ZAC de Croixrault – Convention Publique d'Aménagement avec la CCITAP - bilan financier de clôture de la CPA.

M. Martin Hubert informe l'Assemblée que la Communauté de Communes du Sud-Ouest Amiénois a souhaité mettre un terme à la convention publique d'aménagement la liant à la CCI. Les Présidents de ces deux structures se sont rencontrés afin de fixer les modalités de cette clôture. Elles se limitent à la prise en compte des dépenses effectuées sur l'année 2014 et de la rémunération y afférent. Il a été convenu qu'aucune indemnité de part et d'autre ne serait demandée.

Il convient de préciser que la CCSOA prendra également à sa charge, le transfert du marché de maîtrise d'œuvre de la ZAC, l'éventuel remboursement de subvention à la Région et les frais notariés relatifs au transfert de propriété des immobilisations foncières.

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime approuve la clôture de la convention publique d'aménagement nous liant à la CCITAP ainsi que le bilan financier de clôture de la CPA, invite son Président à revêtir de sa signature tous documents à intervenir.

1.6. Election d'un membre du bureau

Le Président rappelle à l'Assemblée que le bureau était composé de 16 membres, soit 5 membres par canton et une place pour la commune de Neuville-Coppegueule en la personne de Jakie Leclercq. Il est proposé à M Quillent, Maire de Neuville-Coppegueule, de siéger au bureau. M Jean-Claude Quillent ne souhaite pas

intégrer le bureau, le Président propose sauf avis contraire de l'Assemblée, de fixer le nombre de membres du bureau à 15.

Sylvain Charbonnier, commune de Molliens-Dreuil informe l'Assemblée qu'il souhaiterait bien intégrer le bureau.

Le Président souligne qu'avant le début de la séance, il s'est concerté avec les vice-présidents et qu'ils ont proposé de fixer à 15 le nombre de membres. Il précise que M. Quillent a fait connaître son choix ce jour à 17 heures.

N'ayant pas d'autres remarques, le Président propose à l'Assemblée de fixer la composition du bureau à 15 membres.

Le conseil Communautaire par 71 voix POUR, 2 voix CONTRE (Alain DESBIENDRAS et Sylvain CHARBONNIER) et 1 ABSTENTION (Jean-Marie SNAUWAERT) fixe le nombre de membres du bureau à 15.

1.7. Modification de la composition des commissions.

Le Président propose aux deux nouveaux délégués d'intégrer la commission qu'ils souhaitent. M. LENEL Marcel, commune d'Airaines souhaite intégrer la commission « urbanisme ». Mme DUFEUILLE Martine, commune de Poix-de-Picardie, n'ayant pas encore fait son choix, il lui est proposé de faire connaître sa décision lors d'un prochain conseil communautaire.

Le Président précise qu'en ce qui concerne la commune de Molliens-Dreuil, laquelle conserve deux délégués titulaires sur trois, il propose que M. Claude LABELLE soit membre associé de la commission Aquatique et SPANC/Erosion.

M. NOBLESSE Albert, membre de la commission « urbanisme », en raison de la candidature de M. LENEL Marcel à cette même commission, demande s'il peut intégrer la commission « aménagement de l'espace ». Monsieur STOTER Jean-Jacques, en charge de la commission « aménagement de l'espace » est d'accord.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la nouvelle composition des commissions.

1.8. OPAH – Avenant au marché Citémétrie.

Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de l'aménagement de l'espace, informe l'Assemblée que, dans le cadre de l'OPAH, nous avons un marché avec le cabinet « Citémétrie ». Le terme est arrivé à échéance en novembre dernier. L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat a émis un avis favorable à la poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour deux années supplémentaires. De fait, un avenant au marché du cabinet « Citémétrie » a été proposé à la CAO du 28 mai 2014, ladite commission a émis un avis favorable à cet avenant dont le montant se trouve être de 121 790 € HT.

Il propose donc à l'Assemblée d'autoriser le Président à revêtir de sa signature l'avenant avec Citémétrie à intervenir.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à revêtir de sa signature l'avenant au marché Citémétrie à intervenir.

2. Urbanisme.

2.1. Instruction des autorisations liées au droit des sols.

Le Président rappelle qu'à compter du mois de juillet 2015, l'instruction des permis de construire ne se fera plus par l'Etat mais par les communes. Les maires s'étant interrogés, la CCSOA s'est tournée vers le Pays du Grand Amiénois pour pouvoir s'organiser à l'échelle du Pays. De fait l'ADUGA a fait des simulations.

Un projet de budget a été établi par le Pays prenant en compte deux hypothèses, le Pays hors Amiens Métropole et Coquelicot, la **seconde hypothèse intègre ces deux structures** :

- dans le **premier cas**, le service se trouve composé de 10 ETP (hors Amiens Métropole et Coquelicot) dont 8 instructeurs pour un budget de 342 000 € au total,
- dans le **deuxième cas**, le service se trouve composé (avec Amiens Métropole et Coquelicot) de 22,5 ETP dont 18 instructeurs pour un budget de 796 550 € au total.

La participation pour la CCSOA s'élèverait :

- dans l'hypothèse n° 1, à 66 937 € pour 2015 et 57 554 € pour 2016,
- dans l'hypothèse n°2, à 62 765 € pour 2015 et de 57 133 € pour 2016.

Ces propositions tiennent compte d'une instruction moyenne de 267 dossiers par an.

L'intérêt, après en avoir débattu en réunion de VP et de bureau, serait qu'à l'échelle du Grand Amiénois l'on puisse avoir des instructeurs avec des spécialités différentes. A l'inverse, si nous avons un instructeur unique sur notre territoire, il ne serait peut-être pas suffisant, car cette personne prendra des congés, pourrait être malade aussi, donc mieux vaut que cela se fasse au niveau du Grand Amiénois avec des moyens conséquents.

Christophe Géraux, commune de Méricourt, demande si pour la mise en œuvre de ce projet, cette dépense sera répercutée sur les communes ou sur les particuliers et si la réflexion a été développée ?

Le Président répond qu'effectivement la réflexion a été évoquée et la question qui s'est posée, est, est-ce la Communauté de Communes qui prend à sa charge ou bien les communes ? Au final, l'idée retenue en réunion des vice-présidents est que les communes prennent une partie des frais de dossiers à leur charge, l'acte revenant à 235 €.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président, souhaite intervenir sur ce sujet, sur l'éventualité ou l'éventuelle pertinence de traiter cela à l'échelle du Grand Amiénois. C'est effectivement un sujet sur lequel les services de l'Etat ont réuni les maires pour leur expliquer qu'ils allaient devoir délivrer des CU dans un premier temps, puis des déclarations préalables dans un second temps et maintenant le tout. A partir de ce moment-là, certains maires se sont posé la question, à savoir, si on traite cela à l'échelle d'une Communauté de Communes ou bien à un niveau supérieur.

Il pense qu'il faut le niveau supérieur. Il convient qu'il y ait du monde pour traiter les demandes de permis. Si nous restons à l'échelle même de notre Communauté de Communes, cela représentera à l'année un poste et demi. Il lui semble plus intéressant de mutualiser ce service et d'avoir du personnel compétent pour tous types de demandes, de même, un dernier point lui semble intéressant, mettre un peu de distance en la matière lui semble pouvoir garantir une certaine neutralité dans les décisions qui seront prises et que sa préférence ira donc vers l'échelle supérieure.

Il précise que cette décision est encore en discussion.

Sylvain Charbonnier, commune de Molliens-Dreuil remercie M. Stoter pour ces renseignements qui sont assez convaincants et demande ce qu'il en est de la compétence pour justement l'attribution des CU et des

déclarations préalables qui est aujourd'hui donnée à certaines communes. Il précise qu'au sein de sa mairie, un employé traite ces documents une bonne partie de son temps, qu'il serait bien embêté si cette compétence de proximité était supprimée. Il lui semble judicieux de conserver cette compétence de proximité pour traiter ces petites demandes simples et demande si l'ADUGA instruirait l'ensemble des actes d'urbanisme ?

Le Président répond que cela peut être encore discuté, mais normalement la réponse est oui, elle instruirait tous les actes.

Jean-Jacques Stoter, précise que si nous avons un service spécialisé auquel nous pouvons confier le traitement de tous les actes, c'est mieux ! Cela fait partie des points que les Présidents de Com de Com évoqueront entre eux en réunion le lundi 23 février.

Jean-Marc Labesse, commune de Quevauvillers rejoint la même remarque que Sylvain Charbonnier concernant son employé.

Dominique Dussuelle, commune de Quevauvillers fait remarquer que depuis une année, les communes traitent déjà les CU et DP, qu'on ne leur a pas demandé leur avis, qu'elles se débrouillent et trouvent dommage de ne pas pouvoir continuer. De l'autre côté, il comprend également les explications de M. Stoter.

Alain Lesur, commune de Blangy-Sous-Poix, demande si il faudra payer 235 € pour des actes parfois un peu fantaisiste ? Il lui est répondu que 235 € est un coût moyen de l'acte.

Yannick Dumeige, commune de Bussy-les-Poix, demande si il sera possible de refacturer le coût à la personne qui aura déposé le permis de construire. Le Président précise qu'il n'a pas la réponse.

Albert Noblesse, commune d'Airaines, rejoint les remarques de Sylvain Charbonnier et Jean-Marc Labesse, concernant son employé.

Yannick Lefeuvre, commune de Lafresguimont-Saint-Martin et vice-président souligne que la réflexion est à son début et qu'il note précisément les différentes remarques qu'il transmettra au Grand Amiénois.

Alain Lesur, demande pourquoi ne pas mutualiser le coût qui serait à charge de la Communauté de Communes ? Le Président répond que cette hypothèse peut être étudiée.

Rose-France Delaire, commune de Poix-de-Picardie et vice-présidente, ajoute dans la même démarche que ses collègues des communes d'Airaines, Molliens-Dreuil et Quevauvillers, s'inscrire pour que l'on soit vigilant de la manière dont les choses vont être faites. Sa commune est également concernée par un emploi à temps complet et qu'elle souhaite préserver cet emploi. Elle pense que pour une raison de proximité, les CU et les DP doivent être maintenus dans les mairies, s'agissant d'actes faits très régulièrement.

Le Président recense qu'il y a déjà sur le territoire 3 personnes qui travaillent sur les CU et qu'il est envisagé 22,5 personnes sur le grand amiénois, qu'à ce train-là, il va falloir 200 personnes et demande d'être vigilant quant à nos budgets. Peut-être que l'on pourra proposer à l'ADUGA de n'instruire que les permis de construire.

Le Président pour conclure propose à l'Assemblée de délibérer, même si à ce jour, nous ne savons quels territoires ont adhéré, mais l'ADUGA a besoin de cette délibération pour continuer à travailler.

N'ayant pas d'autres remarques, le Président propose à l'Assemblée de mettre au vote.

Le Conseil Communautaire par 75 voix POUR et 1 voix CONTRE (Bruno MARIAGE) valide l'instruction des autorisations liées au droit des sols à l'échelle du Pays du Grand Amiénois.

2.2. Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président rappelle à l'Assemblée que ce débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire sur notre Communauté de Communes, n'ayant pas de commune de plus de 3 500 habitants, mais pense qu'il est intéressant de parler de l'avenir et surtout de gagner du temps le jour de la présentation du budget qui se déroulera sur deux soirées, le budget général un premier soir et les budgets annexes le lendemain.

Il invite dans un premier temps Serge Zacharewicz à présenter les grandes lignes et les vice-présidents dans un deuxième temps, à présenter les services relevant de leur délégation.

I. PRESENTATION GENERALE DES PRINCIPES BUDGETAIRES

Serge ZACHAREWICZ rappelle que le débat d'orientation budgétaire est imposé par la Loi de 1992 et ce débat doit être mené dans les deux mois précédant le vote du budget.

II. LA LOI DE FINANCES POUR 2015

Il souligne que la Loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques stipule « Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées ».

Que pour y parvenir les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales diminueront en 2015 de 3,67 Md€ à périmètre constant par rapport au niveau de la loi de finances pour 2014 !

Cette baisse se poursuivra à l'identique en 2016 et en 2017, afin de porter la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics à 11 Md€ sur la période 2015 - 2017 (50 Md€ pour l'ensemble des administrations publiques).

Cet effort porte uniquement sur la dotation globale de fonctionnement, principale dotation de l'État aux collectivités, qui représente 36,6 Md€ dans le projet de loi de finances pour 2015. Un tel effort représente 1,6 % des recettes totales des collectivités et 1,9 % de leurs recettes de fonctionnement.

La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales en 2015 sera proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement en 2014.

Ainsi, les régions contribueront à hauteur de 12 %, soit 451 M€, les départements pour 31 %, soit 1,148 Md€, l'ensemble du bloc communal à hauteur de 56 %, soit 2,071 Md€.

Ajustement du taux de remboursement du FCTVA (Article 24 LF 2015):

L'Assemblée nationale relève le taux du FCTVA de 15,761 % à 16,404 % pour les dépenses réalisées à partir du 1^{er} janvier 2015. Le I de l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales est complété par un alinéa ainsi rédigé : « Le taux de compensation forfaitaire est fixé à 16,404 % pour les dépenses éligibles réalisées à compter du 1^{er} janvier 2015. »

Actualisation de valeurs locatives (Article 63 LF 2015)

En application de l'article 1518 bis du CGI les valeurs locatives foncières sont majorées par application de coefficients forfaitaires fixés par la loi de finances en tenant compte des variations des loyers. L'article 63 de la loi de finances fixe les valeurs suivantes : « Au titre de 2015, à 1,009 pour les propriétés non bâties, à 1,009 pour les immeubles industriels relevant du 1° de l'article 1500 et à 1,009 pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

En ce qui concerne les fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, transformé en fonds de soutien aux activités périscolaires

Créé en 2013 par la loi de Refondation pour l'école de la République, le fonds « d'amorçage » de la réforme des rythmes scolaires (FARRS) prévoyait le versement d'un montant forfaitaire par élève (50 euros) aux 23 300 communes ayant une école et une majoration (40 euros par élève) réservée aux quelques 7 600 communes éligibles aux dotations de solidarité urbaine et rurale cibles

Ce fonds devient fonds de soutien et sera finalement prorogé à compter de l'année scolaire 2015-2016. L'accompagnement financier de l'État, d'environ 400 M€ par an, sera assuré pour toutes les communes ou EPCI ayant établi sur leur territoire un projet éducatif territorial (PEDT) prévu à l'article L. 551-1 du code de

l'éducation. Une circulaire Education nationale N°2014-184 du 19 12 2014 NOR: MENE 1430176C donne instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux.

III- LA REVALORISATION DES BASES DE FISCALITE LOCALE

Loi de finance rectificative a fixé à 1,009 % la revalorisation des bases de fiscalité locale (Taxe d'Habitation, Foncier Bâti et Foncier Non Bâti).

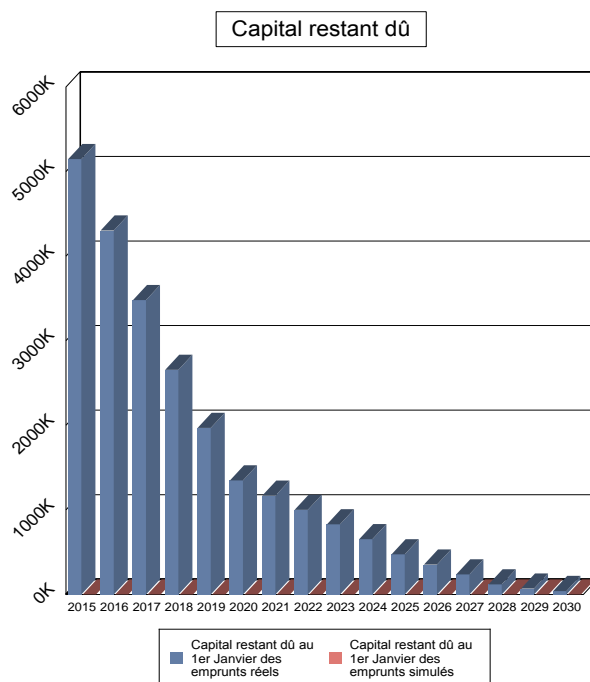
LES RATIOS DE NIVEAU en € par habitant - le fonctionnement.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2014
Coefficient d'intégration fiscale (CIF)	0,10	0,18	0,18	0,18	0,36	0,36	0,39	0,40

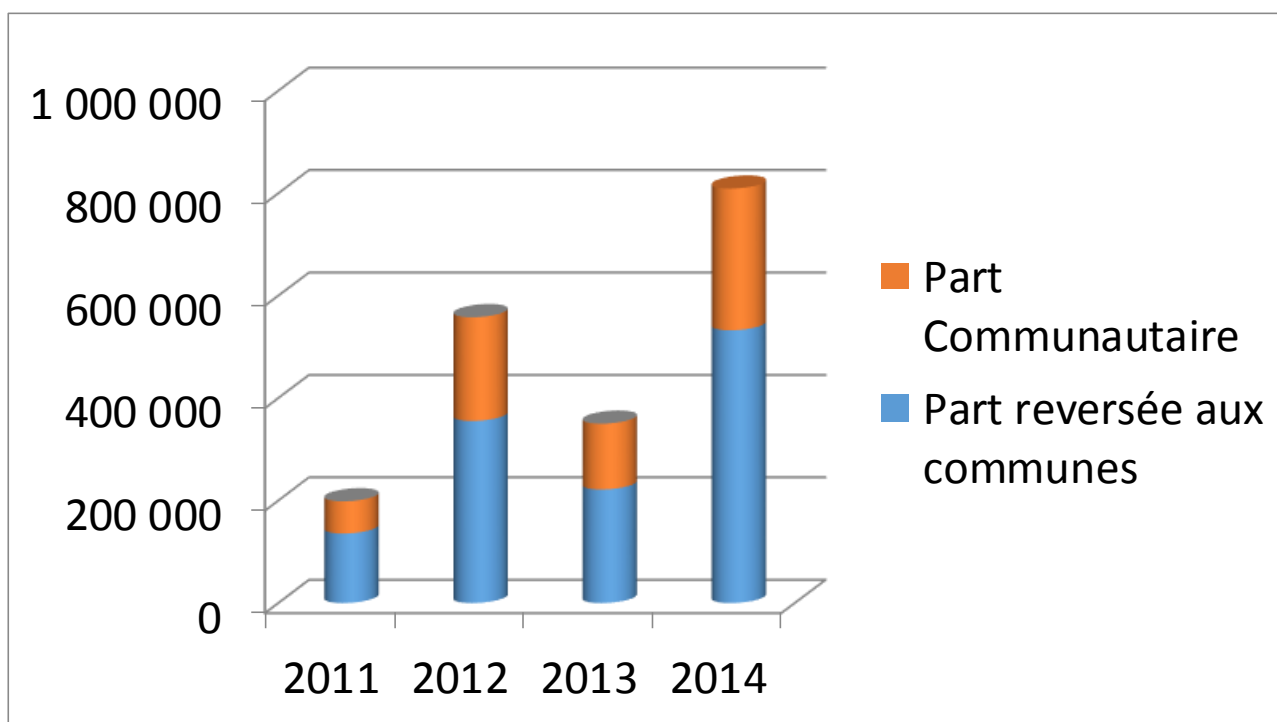
Le CIF correspond au rapport entre le produit des impositions levées par la CCSOA sur l'ensemble des impositions directes levées par l'EPCI et les communes qui en sont membres.

Le CIF traduit l'intégration du territoire vers l'EPCI en termes de transfert de compétences.

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE SUR 10 ANS



FISCALITE EOLIENNE



En 2011, nous avons perçu 198 657€ de fiscalité éolienne dont 135 831€ reversés aux communes et 62 826€ pour la CCSOA.

En 2012, nous avons perçu 588 269€. 372 526€ reversés aux communes et 215 743€ pour la CCSOA.

En 2013 recette assurée 350 193€, nous ne maîtrisons pas les rôles complémentaires 2012.

DOTATION D'INTERCOMMUNALITE, un élément extrêmement important qui est celui de l'évolution de notre dotation d'intercommunalité :



Résultat de votre estimation de la baisse de dotation d'intercommunalité par rapport à 2013

	2014	2015	2016	2017
Contribution au redressement des finances publiques au titre de 2014	63 253 €	63 253 €	63 253 €	63 253 €
Montant estimé des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015-2017		155 873 € *	155 873 €	155 873 €
			155 873 €	155 873 €
				155 873 €
Perte annuelle par rapport à 2013	63 253 €	219 126 €	375 000 €	530 873 €

Imprimer

Accès à la note CW12883

Ce calcul est une estimation qui doit être considérée toutes choses égales par ailleurs, c'est à dire à droit constant, sans évolutions des recettes réelles de fonctionnement par rapport à 2014. Elle est réalisée à titre indicatif pour la (les) commune(s) ou la communauté. Son contenu, qui s'appuie sur les textes en vigueur n'a pas vocation à indiquer ou garantir des évolutions futures. Nous vous invitons à consulter la note CW12883 sur notre site <http://www.amf.asso.fr/>

Cette étude n'engage en aucun cas la responsabilité de l'Association des maires de France.

* Pour la construction du budget 2015, le montant estimé de la dotation d'intercommunalité pour 2015 est égal à : dotation d'intercommunalité perçue en 2014 - 155 873 € (voir note [CW12883](#))

- En 2014, nous avons perçu 680 000 € de dotation d'intercommunalité, l'élément de référence étant l'année 2013, il faut retirer 63 000 €.
- En 2013, nous avions une dotation qui s'élevait à 740 000 €.

- En 2015, nous allons percevoir une dotation qui sera diminuée de 155 000 € par rapport à 2013, en cumulé cela représente un différentiel de 219 000 €.
- En 2016, moins 375 000 € par rapport à 2013
- Et en 2017, moins 530 000 € toujours sur une base de 740 000 €.

Ces simulations ont été faites sur le site de l'Association des Maires de France et Serge ZACHAREWICZ invite les communes à faire ces mêmes simulations. Bien évidemment, cela va obérer considérablement les ressources de la Communauté de Communes et les ressources des communes, cela va impacter les dépenses globales de fonctionnement en particulier.

LES ORIENTATIONS DES COMMISSIONS POUR 2015

COMMISSION AMENAGEMENT DE L'ESPACE

- *Jean-Jacques STOTER présente les orientations de la commission pour 2015 :*

O.P.A.H. :

- Proposition de poursuivre l'OPAH et d'inscrire les crédits nécessaires tant pour la rémunération du bureau d'études, que pour la participation de la CCSOA à la réhabilitation de logements ainsi que les crédits afférents à la caisse d'avance.

COTISATIONS :

PREVISIONNEL ADUGA : 40 879 € en augmentation de 879€

PREVISIONNEL SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU GRAND AMIENOIS : 10 019€

A cela il conviendra éventuellement d'ajouter le coût relatif à l'instruction des permis de construire

EOLIEN :

Mise en œuvre d'une politique d'éolien public en 2015

COMMISSION ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – ÉROSION - RUISSELLEMENT

- *Dominique MAGNIER présente les orientations de la commission pour 2015 :*

SPANC :

- Proposition de maintien du montant de la redevance à 15 et 30 € respectivement pour une personne seule et pour 2 personnes et plus. 30 € pour les résidences secondaires.
- Proposition de maintien de la tarification des vidanges à 125 € pour 3 m³ – 10 € le m³ supplémentaire - forfait 60 € pour le nettoyage des canalisations.
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie a supprimé à compter de 2013 la subvention de 100 € pour les vidanges
- La CCSOA subventionne les vidanges à hauteur de 90 € par vidange. Soit un budget d'environ 20 000 € pour 2015.
- Tarification du contrôle lors des transactions immobilières, la commission a proposé de faire évoluer ce tarif de 75 € à 90€ et les diagnostics urgent de 150€ à 180€.

ÉROSION RUISSELLEMENT :

- Le dossier sur les communes de Fourcigny, Hescamps, Marlers vient d'être validé par la Préfecture. Les travaux devront être réalisés en 2015.

COMMISSION COMMUNICATION - TOURISME

- *François ROUILLARD présente les orientations de la commission pour 2015 :*

Communication:

- Refonte du site internet de la CCSOA

Haut débit

- La montée en débit s'effectue sur notre territoire. Cependant le schéma a été modifié et les communes de Courcelles sous Moyencourt-les-Poix, Hornoy le Bourg et Quesnoy sur Airaines monteront en débit.
- De plus il convient d'évoquer le raccordement des bâtiments publics à la fibre, qui suppose une cotisation de l'EPCI de 840€HT par immeuble raccordé.

Tourisme :

- Réflexion à mener sur le devenir du local touristique sur l'aire autoroutière de Croixrault
- Elaboration du schéma de développement touristique dans le cadre de l'appel à projet LEADER
- Mise en œuvre du Géocaching.

COMMISSION CULTURE

- *Rose-France DELAIRE présente les orientations de la commission pour 2015 :*

- Réflexion sur la reconduction annuelle ou tous les deux ans du festival
- Inauguration du cinéma semaine du 04 au 11 Avril
- Evolution du billet de sortie pour élargir le champ du public
- Picardie Mouv – concert de musique actuelle – financement régional 50% dans la limite de 10 000€ - prévision novembre 2015
- Jardins en scène – spectacle subventionné à 50% dans la limite de 20 000€ - gratuité pour les spectateurs
- Grande lessive – la CCSOA participera à cette manifestation
- Bibliothèques – réflexion sur l'évolution de la compétence.

COMMISSION AQUATIQUE

- *François THIVERNY présente les orientations de la commission pour 2015 :*

- Les panneaux annonçant les travaux du futur équipement aquatique sont implantés – début des travaux semaine 9.
- Deux lots ne sont pas encore attribués à ce jour.

COMMISSION PETITE ENFANCE, ENFANCE et JEUNESSE

- *James FROIDURE présente les orientations de la commission pour 2015 :*

PETITE ENFANCE /

Crèche d'Airaines :

- Poursuite de la réflexion sur le projet

Les Frimousses :

- Travaux de rénovation des locaux des frimousses à prévoir en programmation pluriannuelle
- Mise en œuvre d'une phase test pour le projet couche lavable
- Recrutement d'une EJE

HGI

- Phase test sur le 1^{er} semestre de la fourniture de repas

RAM

- Réflexion sur la mise en place d'un guichet unique petite enfance
- Travail sur la mise en œuvre pour 2016 d'un salon de la petite enfance

JEUNESSE /

- Recrutement d'un coordinateur en remplacement de M. Déodato, la CAF n'ayant pas accepté d'augmentation de son temps de travail
- Différents projets ont été évoqués cependant ils sont en attente du futur coordinateur

COMMISSION « BIEN VIEILLIR »

- *Marc DEWAELE présente les orientations de la commission pour 2015 :*

SAD:

- Projet de mise en place de frais de gestion fixe car en service mandataire ceux-ci s'élève à 0,66€ de l'heure ce qui est loin de permettre le fonctionnement du service.
- En service mandataire instauration des congés payés au 01/01/2015

SAVD:

Poursuivre:

- la mise en place du DMSU,
- les actions de coordination entre les 3 CC
- la coordination avec la CPAM pour la mise en place de la complémentaire santé auprès des personnes âgées

MOBILITÉ

- Mise en œuvre d'un TAD vers Amiens
- Mise en œuvre durant les périodes de vacances scolaires d'un transport vers le cinéma
- Réalisation des ateliers pour la plateforme mobilité
- Renouvellement de cars ne répondant plus aux nouvelles normes de circulation
- Acquisition de véhicules TAD supplémentaires

COMMISSION VOIRIE

- *Thierry HEBERT présente les orientations de la commission pour 2015 :*

- Relance du marché voirie
- Relance du marché fauchage
- Relance du marché panneaux de signalisation
- Relance du marché prestation balayage

COMMISSION URBANISME

- *Jannick LEFEUVRE présente les orientations de la commission pour 2015 :*

- Elaboration du PLUI.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIE

- *Alain DESFOSES présente les orientations de la commission pour 2015 :*

- Recrutement d'un agent de développement
- Reprise de la pleine compétence sur l'aménagement de la ZAC
- Réflexion à conduire sur le développement de la compétence économique et sur les modalités d'intervention de la CCSOA dans ce cadre
- Travaux de viabilisation de la ZAC (1^{ère} tranche)
- Etude relative à la faisabilité d'une usine de méthanisation (50%)

Le président souligne que pratiquement toutes les commissions se sont déjà réunies pour préparer le budget et que nous serons prêts d'ici le 15 avril prochain.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2015, lequel détermine les priorités d'actions pour l'année 2015.

2.3. Cotisation à l'ADUGA

Le Président propose à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention de financements 2015 avec l'ADUGA dont le montant de la cotisation pour cet exercice s'élève à 40 879 €.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à signer la convention de financements 2015 avec l'ADUGA.

2.4. OPAH : caisse d'avance

Le Président informe l'assemblée qu'il convient d'abonder la caisse d'avance de 235 000 € avant le vote du budget 2015 et propose d'inscrire au compte 458 la somme de 235 000 € en dépense et en recette. En application de l'article L1612-1 du CGCT, cette inscription revêt le caractère de dépenses et recettes obligatoires qui seront inscrites prioritairement au budget du présent exercice.

N'ayant pas de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'inscription de 235 000 € au compte 458 aux fins d'abonder la caisse d'avance de l'OPAH.

3. Politique de financement territoriale

3.1. Contrat Territorial d'Objectif.

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, le Conseil Régional a défini de nouvelles orientations en collaboration avec le Pays du Grand Amiénois et les structures qui le composent. Ainsi, un Contrat Territorial d'Objectif a été défini pour la période 2014-2020 permettant d'établir les règles de subventionnement de nos investissements.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation du Contrat Territorial d'Objectif, relatif aux financements Régionaux sur le territoire 2014-2020.

3.2. Avenant au CIDT

Le Président informe l'Assemblée que comme chaque année, le Contrat d'Investissement Département Territoire du Sud-Ouest Amiénois signé avec le Conseil Général de la Somme a été réexaminé. Il s'avère que plusieurs projets inscrits dans le programme prévisionnel d'actions du CIDT 2012-2015 signé le 7 avril 2014 ont été modifiés ou seront annulés ou reportés. Afin de ne pas perdre ces crédits, il propose de signer un nouvel avenant à ce contrat et suggère de réaffecter les crédits comme suit :

- **Commune de Lachapelle** : suppression des crédits afférents à la construction d'une halle pour l'accueil des randonneurs et aménagement de la mairie (travaux 60 000 € - Subvention 15 000€).
 - **Hescamps** : Réaménagement et mise en conformité de la mairie, création d'une salle des associations (travaux 364 285€ - Subvention 15 000€).
- **Commune de Poix-de-Picardie** : suppression des crédits affectés à l'aménagement des abords de la gare pour favoriser le stationnement et de covoiturage (travaux 100 000€ - Subvention 25 000€).
 - **Poix-de-Picardie** : Aménagement d'une aire pour développer le stationnement et le covoiturage rue Ferdinand Beaumont (travaux 245 000€ - Subvention 25 000€).
- **Commune de Quevauvillers** : suppression des crédits afférents à la réfection de la toiture et de la façade de la mairie (travaux 50 000€ - Subvention 10 000€).
 - **Quevauvillers** : Réfection de la toiture et isolation (travaux 50 000€ - Subvention 10 000€).
 -

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve l'avenant au Contrat d'Investissement Département Territoire du Sud-Ouest Amiénois.

4. Urbanisme

4.1. Modification simplifiée du PLU de Quesnoy-sur-Airaines

Le Président informe l'assemblée qu'à la suite d'une erreur matérielle, il convient d'entamer une procédure de modification simplifiée du PLU de Quesnoy-sur-Airaines.

Il invite donc l'assemblée de l'autoriser à entamer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ladite modification.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité invite son Président à entamer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien la modification simplifiée du PLU de Quesnoy-sur-Airaines.

5. Trinoval

5.1. Modification des délégués de la commune de Le Quesne.

Le Président propose de modifier ainsi qu'il suit la représentation de la commune de Le Quesne au sein de Trinoval :

- Délégué titulaire : M. COSSIN Daniel en remplacement de M. LALLOT Jean-Pierre
- Délégué suppléant : M. LALLOT Jean-Pierre en remplacement de M. COSSIN Daniel.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la modification de la représentation de la commune de Le Quesne au sein de Trinoval.

5.2. Règlement intérieur

Le Président informe l'assemblée qu'à l'occasion du dernier Comité Syndical de Trinoval, le règlement intérieur a été soumis à approbation. Ce règlement intérieur prévoit que désormais les propriétaires

d'immeubles en location devront régler le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, à charge pour eux de recouvrer ces montants auprès de leurs locataires.

D'autre part, la proratisation a également été revue et ne s'appliquera plus. Tout usager est redevable de la redevance dès qu'il est présent sur le territoire au 1^{er} janvier de l'année. La redevance ne sera pas facturée aux usagers arrivés en cours d'année.

Il rappelle que ce sont les délégués de Trinoval qui ont validé cette décision.

Albert Noblesse, commune d'Airaines n'apprécie pas du tout ce changement de réglementation, même si cette décision relève des délégués de Trinoval.

N'ayant plus d'autres remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la présentation du règlement intérieur de Trinoval portant sur la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

6. Questions supplémentaires

6.1. Tarification du transport TAD vers Amiens

La séance ouverte, le Président informe l'Assemblée que la commission propose un transport TAD vers Amiens au prix de 5 € par trajet « aller » et 5 € par trajet « retour ».

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la tarification du TAD vers Amiens au prix de 5 € par trajet « aller » et 5 € par trajet « retour ».

6.2. Création d'un groupement d'achat pour l'acquisition de défibrillateurs.

Le Président propose à l'Assemblée de procéder à la création d'un groupement d'achat pour l'acquisition de défibrillateurs et effectue un sondage, 30 communes pourraient être intéressées.

En l'absence de remarques, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité approuve la création d'un groupement d'achat pour l'acquisition de défibrillateurs.

7. Délibérations du bureau

Le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la restitution des informations suivantes :

7.1. Demandes de subvention - Equipement aquatique.

La DETR a été sollicitée dans le cadre du financement de l'équipement aquatique.

7.2. Demande de subvention au titre du CIDT

Au titre du CIDT, des crédits ont été affectés pour la voirie communautaire (15 000 € de subvention) et pour les aménagements extérieurs de l'équipement aquatique (307 500 €). Les dossiers de demandes de subventions correspondants vont être déposés auprès du Conseil Général.

7.3. Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH.

Des subventions ont accordées par le bureau dans le cadre de l'OPAH à 12 foyers répartis sur le territoire communautaire, pour un montant total de 51 097 €.

7.4. Marché du centre aquatique : attribution des lots déclarés sans suite.

L'autorité adjudicative a attribué les lots déclarés sans suite dans le cadre de la construction du futur équipement aquatique. Les offres retenues sont :

- Lot 7 : Aménagement intérieur bois : AM3D pour un montant de 43 324.55 € HT pour un coût d'objectif de 99 929 € HT.
- Lot 10 : Peintures – Revêtements et sols souples : CATY Peinture pour un montant de 80 309.80 € HT pour un coût d'objectif de 102 469 € HT.
- Lot 15 : Ascenseur : *à relancer sous forme de consultation.*
- Lot 17 : Toboggan : KLARER pour un montant de 154 920 € HT pour un coût d'objectif de 125 977 € HT.
- Lot 20 : Electricité : SAS THEBAULT pour un montant de 330 250.80 € HT pour un coût d'objectif de 561 833 € HT.
- Lot 23 : Puit d'infiltration : *à relancer sous forme de consultation.*

7.5. Demande de subventions aux agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie.

Une demande de subvention a été déposée auprès des agences de l'eau Artois Picardie et Seine Normandie pour le financement du poste d'animation eau potable.

8. Information

8.1. Compétence AMEVA - GEMAPI

Suite à la délibération du 25 juin 2014 concernant la prise de compétence « Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations » le seuil nécessaire à cette prise de compétence a été atteint.

9. Lieu du prochain conseil communautaire

Le prochain Conseil Communautaire est fixé à Fresnoy-au-Val.

Le secrétaire de séance,

Christophe GERAUX



Le Président,

Alain DESFOSSES

